



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC D'ARTHABASKA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 2 octobre 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2025-10-248 / BUFFET DE NOËL 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Valère veut offrir à ses employés une activité plaisante de rassemblement dans le temps des Fêtes et de les remercier de leurs services;

**CONSIDÉRANT** l'importance de cette activité sociale au sein de la municipalité de Saint-Valère

**EN CONSÉQUENCE:**

**Sur la proposition** de la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Claudia Quirion et résolu unanimement :

- **D'ORGANISER** le vendredi 12 décembre 2025 un buffet de Noël pour les employés et élus municipaux qui peuvent se faire accompagner de leurs époux (ses) et enfants;
- **D'AUTORISER** un montant budgétaire de 2500\$ pour l'organisation de cette activité sociale;
- **D'AUTORISER** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Annick Girouard à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et de signer pour et au nom de la municipalité tous les contrats de réservation pour la tenue du buffet de Noël des employés et autre demande de dépôt, le tout dans les limites prévues du budget;
- **D'AUTORISER** le paiement des dépenses soumises et encourues par le comité organisateur travaillant sur la supervision directe de la Directrice générale pour la tenue du souper de Noël des employés de la municipalité, et ce, sur réception des factures, le tout dans les limites prévues du budget et après approbation de la directrice générale;

Adopte à l'unanimité des conseillers.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **6 octobre 2025**.



---

Annick Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière

*2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0  
Téléphone : 819 353-3450 | Télécopieur : 819 353-3459*